

**PROVINCE DE QUÉBEC  
COMTÉ DE PAPINEAU**

Procès-verbal d'une session régulière du Conseil municipal de la Municipalité de Val-des-Monts, tenue le mardi 2 février 2010, 20 h, à l'édifice du Carrefour, sis au 1, route du Carrefour, Val-des-Monts (Québec) J8N 4E9, sous la Présidence de Son Honneur le Maire, monsieur Jean Lafrenière.

**ÉTAIENT aussi présents** : Messieurs les conseillers Gaétan Thibault, Michel Nadon, Jacques Laurin, Jules Dagenais, Bernard Mailhot et Roland Tremblay.

**ÉTAIENT également présents** : Messieurs Julien Croteau, directeur des ressources humaines, des communications, Secrétaire-trésorier adjoint et Directeur général adjoint, Jean-François Grandmaître, directeur du service des Travaux publics et madame Julie Dagenais, directrice du service des Loisirs et de la Culture, pour la période de questions.

Son Honneur le Maire, monsieur Jean Lafrenière, constatant qu'il y a quorum déclare l'assemblée ouverte.

**NOTE** : Lors de la période de questions, madame Carole Saint-Pierre dépose une copie, prise sur notre site internet, du calendrier des sessions du Conseil municipal 2010 en mentionnant qu'il y aurait une erreur dans le calendrier.

**LA PÉRIODE DE QUESTIONS ÉTANT TERMINÉE, LE CONSEIL MUNICIPAL PROCÈDE À L'ADOPTION DES ITEMS INSCRITS À L'ORDRE DU JOUR.**

**AVIS DE MOTION**

Pour présenter un règlement constituant le comité Consultatif en environnement.

Avis de motion retiré de l'ordre du jour par les membres du conseil municipal.

**AVIS DE MOTION**

JE, soussigné Jacques Laurin, conseiller du district électoral numéro trois, à la Municipalité de Val-des-Monts, donne avis de la présentation d'un règlement (AM-54) – Pour amender le règlement d'urbanisme portant le numéro 436-99 « Règlement de zonage » dispositions relatives à l'agrandissement d'un usage dérogatoire et modification à la grille des spécifications pour la zone 165-RA. (1436 et 1440, route du Carrefour)

La lecture du règlement ne sera pas nécessaire étant donné que la demande de dispense de lecture est faite en même temps que l'avis de motion et qu'une copie du règlement a été immédiatement remise aux membres du conseil municipal présents et remise aux autres, au plus tard, deux jours juridiques avant la séance à laquelle il doit être adopté et si, lors de cette séance, tous les membres du conseil municipal présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture (art. 445 C.M.).

---

Jacques Laurin  
Conseiller

## **AVIS DE MOTION**

JE, soussigné Gaétan Thibault, conseiller du district électoral numéro un, à la Municipalité de Val-des-Monts, donne avis de la présentation d'un règlement – Pour établir un règlement concernant le mesurage de l'épaisseur de l'écume et des boues ainsi que la vidange des fosses septiques.

La lecture du règlement ne sera pas nécessaire étant donné que la demande de dispense de lecture est faite en même temps que l'avis de motion et qu'une copie du projet a été immédiatement remise aux membres du conseil municipal présents et remise aux autres au plus tard deux jours juridiques avant la séance à laquelle il doit être adopté et si, lors de cette séance, tous les membres du conseil municipal présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture (art. 445 C.M.).

---

Gaétan Thibault  
Conseiller

**10-02-034**      **POUR ADOPTER L'ORDRE DU JOUR  
– SESSION RÉGULIÈRE DU CONSEIL  
MUNICIPAL – 2 FÉVRIER 2010**

**PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD MAILHOT  
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULES DAGENAI**

PAR CES MOTIFS, ce Conseil adopte l'ordre du jour tel que modifié, savoir :

**RETRAIT :**

- ✓ Item A.1 : Pour présenter un règlement constituant le comité Consultatif en environnement.

**AJOUT :**

- ✓ Item 2.1 : Pour autoriser la Secrétaire-trésorière et Directrice générale ou le Directeur des ressources humaines, des communications, Secrétaire-trésorier adjoint et Directeur général adjoint à faire une avance de fonds sans intérêt pour un maximum de 100 000 \$ - Corporation de la Caverne Lafèche inc. – Opérations courantes.

**Son Honneur le Maire, monsieur Jean Lafrenière, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.**

Adoptée à l'unanimité.

**10-02-035**      **POUR ACCEPTER LES PROCÈS-VERBAUX DE  
LA SESSION SPÉCIALE ET DE LA SESSION  
RÉGULIÈRE DU 12 JANVIER 2010**

**PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER GAÉTAN THIBAULT  
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ROLAND TREMBLAY**

PAR CES MOTIFS ce Conseil accepte, tel que présenté, les procès-verbaux de la session spéciale et de la session régulière du 12 janvier 2010, à l'édifice du Carrefour, sis au 1, route du Carrefour, Val-des-Monts (Québec) J8N 4E9.

**Son Honneur le Maire, monsieur Jean Lafrenière, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.**

Adoptée à l'unanimité.

10-02-036

**POUR AUTORISER LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE ET DIRECTRICE GÉNÉRALE OU LE DIRECTEUR DES RESSOURCES HUMAINES, DES COMMUNICATIONS, SECRÉTAIRE-TRÉSORIER ADJOINT ET DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT À FAIRE UNE AVANCE DE FONDS SANS INTÉRÊT POUR UN MAXIMUM DE 100 000 \$ – CORPORATION DE LA CAVERNE LAFLÈCHE INC. – OPÉRATIONS COURANTES**

**PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER GAÉTAN THIBAULT  
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JACQUES LAURIN**

PAR CES MOTIFS, ce Conseil autorise la Secrétaire-trésorière et Directrice générale ou le Directeur des Ressources humaines, des Communications, Secrétaire-trésorier adjoint et Directeur général adjoint à faire une avance de fonds, sans intérêt, pour un maximum de 100 000 \$, à la Corporation de la Caverne Lafèche Inc., lequel montant sera remboursé, par ladite Corporation, d'ici le 30 juin 2010.

**Son Honneur le Maire, monsieur Jean Lafrenière, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.**

Adoptée à l'unanimité.

**NOTE : Monsieur le conseiller Jules Dagenais déclare ses intérêts et indique qu'il ne participera pas aux débats de la résolution étant donné qu'il est propriétaire d'un terrain dans le secteur en développement près du chemin Dubois.**

10-02-037

**POUR AUTORISER CERTAINS TRAVAUX – BELL CANADA – NOUVELLE RUE PRÈS DU 61, CHEMIN SAUVÉ – PLACER 6 POTEAUX, 1 ANCRE ET 292 MÈTRES DE CÂBLE ET AFIN DE DESSERVIR UNE NOUVELLE RUE PRÈS DU 136, CHEMIN DUBOIS – PLACER 24 POTEAUX ET 1 099 MÈTRES DE TORON ET CÂBLE**

CONSIDÉRANT QUE Bell Canada projette d'effectuer certains travaux dans la Municipalité de Val-des-Monts, plus précisément sur une nouvelle rue près du 61, chemin Sauvé et afin de desservir une nouvelle rue près du 136, chemin Dubois;

CONSIDÉRANT QUE les travaux consistent à placer 6 poteaux, 1 ancre et 292 mètres de câble sur une nouvelle rue près du 61, chemin Sauvé et placer 24 poteaux, 1 099 mètres de toron et câble afin de desservir une nouvelle rue près du 136, chemin Dubois;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-des-Monts désire approuver les travaux devant être effectués par Bell Canada et mandate le Directeur du service des Travaux publics pour effectuer l'approbation finale à la fin des travaux.

**PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JACQUES LAURIN  
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER GAÉTAN THIBAULT**

PAR CES MOTIFS ce Conseil :

- ✓ Autorise, sur la recommandation du Directeur du service des Travaux publics et l'approbation du Directeur des ressources humaines, des communications, Secrétaire-trésorier adjoint et Directeur général adjoint, les travaux projetés par Bell Canada plus précisément, sur une nouvelle rue près du 61, chemin Sauvé afin de placer 6 poteaux, 1 ancre et 292 mètres de câble et pour placer 24 poteaux, 1 099 mètres de toron et câble afin de desservir une nouvelle rue près du 136, chemin Dubois et ce, tel qu'indiqué sur les plans faisant partie des présentes et sous approbation finale du Directeur du service des Travaux publics à la fin des travaux.

10-02-037

- ✓ Souligne que Bell Canada devra communiquer, 24 h avant les travaux, avec monsieur Jean-François Grandmaître, directeur du service des Travaux publics.

**Son Honneur le Maire, monsieur Jean Lafrenière, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.**

Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents de ladite résolution.

10-02-038

**POUR ACCEPTER LE RAPPORT COMPTABLE 10-001 – COMPTES PAYÉS ET À PAYER – AUTORISER LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE ET DIRECTRICE GÉNÉRALE OU LE DIRECTEUR DES RESSOURCES HUMAINES, DES COMMUNICATIONS, SECRÉTAIRE-TRÉSORIER ADJOINT ET DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT À EFFECTUER LES PAIEMENTS – COMPTES À PAYER AU MONTANT DE 272 214,79 \$ – COMPTES PAYÉS AU MONTANT DE 471 655,99 \$ – SALAIRES DÉPÔTS DIRECTS 179 786,62 \$**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-des-Monts a adopté, lors d'une session régulière de son Conseil municipal, tenue le 7 juillet 2009, la résolution portant le numéro 09-07-193, aux fins d'adopter le règlement portant le numéro 658-09, aux fins d'abroger et remplacer le règlement portant le numéro 625-07, décrétant une délégation de pouvoirs, les règles de contrôle et de suivi budgétaire de la part du Conseil à la Directrice générale, au Directeur général adjoint, à la Secrétaire-trésorière, au Secrétaire-trésorier adjoint et aux fonctionnaires responsables d'un service;

CONSIDÉRANT QUE l'article 8.1 du règlement portant le numéro 658-09 stipule les paiements pré-autorisés que peuvent effectuer les délégataires;

CONSIDÉRANT QUE l'article 9.3 du règlement portant le numéro 658-09 stipule qu'un rapport mensuel doit être déposé au Conseil municipal.

**PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD MAILHOT  
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ROLAND TREMBLAY**

PAR CES MOTIFS ce Conseil :

- ✓ Accepte, sur la recommandation de la Directrice du service des Finances et l'approbation du Directeur des ressources humaines, des communications, Secrétaire-trésorier adjoint et Directeur général adjoint, le rapport comptable du mois de janvier 2010, portant le numéro 10-001, totalisant une somme de 923 657,40 \$ concernant les comptes payés et les comptes à payer de la Municipalité, lequel rapport fait partie des présentes et les salaires :

SALAIRES DÉPÔTS DIRECTS	
Paie no 01	51 547,94 \$
Paie no 02	34 047,08 \$
Paie no 03	58 617,42 \$
Paie no 04	35 574,18 \$
<b>Total</b>	<b>179 786,62 \$</b>

- ✓ Autorise la Secrétaire-trésorière et Directrice générale ou le Directeur des ressources humaines, des communications, Secrétaire-trésorier adjoint et Directeur général adjoint à effectuer les paiements au montant de 743 870,78 \$.

Année	Comptes à payer	Comptes payés	Total
2009	84 126,93 \$	14 555,25 \$	98 682,18 \$
2010	188 087,86 \$	457 100,74 \$	645 188,60 \$
<b>Total</b>	<b>272 214,79 \$</b>	<b>471 655,99 \$</b>	<b>743 870,78 \$</b>

10-02-038

Le Directeur des ressources humaines, des communications, Secrétaire-trésorier adjoint et Directeur général adjoint a émis à cet effet, durant le mois de janvier 2010, des certificats de crédits suffisants pour un montant total de 743 870,78 \$.

**Son Honneur le Maire, monsieur Jean Lafrenière, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.**

Adoptée à l'unanimité.

10-02-039

**POUR DÉCRÉTER UNE DÉPENSE ET AUTORISER LE DIRECTEUR DES RESSOURCES HUMAINES, DES COMMUNICATIONS, SECRÉTAIRE-TRÉSORIER ADJOINT ET DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT À PAYER À LA FIRME D'AVOCATS RPGL – HONORAIRES PROFESSIONNELS ET DÉBOURSÉS AU MONTANT DE 503,22 \$**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-des-Monts a adopté, lors d'une session régulière de son Conseil municipal, tenue le 4 décembre 2007, la résolution portant le numéro 07-12-401, aux fins de renouveler le mandat de la firme d'avocats RPGL, anciennement connue sous le nom de Legault, Roy (S.E.N.C.), sise au 85, rue Bellehumeur, bureau 260, Gatineau (Québec) J8T 8B7, à titre de conseillers juridiques pour ladite Municipalité et ce, pour les années 2008, 2009 et 2010;

CONSIDÉRANT QUE la firme d'avocats RPGL, a fait parvenir au Directeur des ressources humaines, des communications, Secrétaire-trésorier adjoint et Directeur général adjoint des comptes intérimaires relativement aux dossiers suivants, à savoir :

DOSSIERS	HONORAIRES	DÉBOURSÉS	T.P.S.	T.V.Q.	TOTAL	TOTAL À CE JOUR
N/Réf. : Marie-Josée Asselin et Ronald Jr. Philippe V/Réf. : 8293-212	202,50 \$	3,90 \$	10,33 \$	16,26 \$	232,99 \$	4 245,84 \$
N/Réf. : Diane Graham V/Réf. : 8293-244	98,00 \$	1,50 \$	4,98 \$	7,84 \$	112,32 \$	13 586,88 \$
N/Réf. : 1604, Montée Paiement Denis Chagnon V/Réf. : 8293-270	70,00 \$	1,80 \$	3,59 \$	5,66 \$	81,05 \$	426,22 \$
N/Réf. : 105, chemin des Bâisseurs Alain Pilon V/Réf. : 8293-273	56,00 \$	12,09 \$	3,40 \$	5,37 \$	76,86 \$	469,95 \$
<b>TOTAUX</b>	<b>426,50 \$</b>	<b>19,29 \$</b>	<b>22,30 \$</b>	<b>35,13 \$</b>	<b>503,22 \$</b>	

10-02-039

**PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER GAÉTAN THIBAUT  
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER MICHEL NADON**

PAR CES MOTIFS ce Conseil décrète, sur la recommandation de la Directrice du service des Finances et l'approbation du Directeur des ressources humaines, des communications, Secrétaire-trésorier adjoint et Directeur général adjoint, une dépense au montant de 503,22 \$ et autorise le Directeur des ressources humaines, des communications, Secrétaire-trésorier adjoint et Directeur général adjoint, à payer les honoraires professionnels et déboursés à la firme d'avocats RPGL.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>Poste budgétaire</b>	<b>Montant</b>	<b>Description</b>
02-610-00-412	480,92 \$	Frais juridiques – Urbanisme
54-134-91-000	22,30 \$	TPS à recevoir – Ristourne

**Son Honneur le Maire, monsieur Jean Lafrenière, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.**

Adoptée à l'unanimité.

10-02-040

**POUR NOMMER MADAME JULIE DAGENAI,  
DIRECTRICE DU SERVICE DES LOISIRS ET DE LA  
CULTURE – RESPONSABLE DU PROGRAMME  
EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA – 2010 – AUTORISER SON  
HONNEUR LE MAIRE OU LE MAIRE SUPPLÉANT ET  
LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE ET DIRECTRICE  
GÉNÉRALE OU LE DIRECTEUR DES RESSOURCE  
HUMAINES, DES COMMUNICATIONS,  
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER ADJOINT ET DIRECTEUR  
GÉNÉRAL ADJOINT À SIGNER LE CONTRAT**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire donner la possibilité aux jeunes Montvalois(es) de s'inscrire et de s'amuser en groupe de façon sécuritaire et dynamique tout en respectant leur environnement;

CONSIDÉRANT QU'UN Emplois d'été Canada est une initiative du gouvernement du Canada qui accorde un soutien financier aux employeurs qui créent des emplois d'été pour les étudiants;

CONSIDÉRANT QUE l'initiative est conçue de manière à mettre l'accent sur les priorités locales, tout en produisant des résultats tangibles pour les étudiants et leurs collectivités;

CONSIDÉRANT QUE ce Conseil croit opportun de nommer madame Julie Dagenais, directrice du service des Loisirs et de la Culture, responsable dudit programme.

**PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JACQUES LAURIN  
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER GAÉTAN THIBAUT**

PAR CES MOTIFS ce Conseil :

- ✓ Nomme, sur l'approbation du Directeur des ressources humaines, des communications, Secrétaire-trésorier adjoint et Directeur général adjoint, madame Julie Dagenais, directrice du service des Loisirs et de la Culture, responsable du programme Emplois d'été Canada – 2010.
- ✓ Autorise Son Honneur le Maire ou en son absence le Maire suppléant et la Secrétaire-trésorière et Directrice générale ou le Directeur des ressources humaines, des communications, Secrétaire-trésorier adjoint et Directeur général adjoint à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous les documents pertinents.

**Son Honneur le Maire, monsieur Jean Lafrenière, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.**

Adoptée à l'unanimité.

10-02-041

**POUR ACCEPTER LE RAPPORT FINANCIER –  
BRUNCH DU MAIRE ET NOËL EN FAMILLE DU  
6 DÉCEMBRE 2009 – DÉCRÉTER UNE DÉPENSE ET  
AUTORISER LE PAIEMENT POUR UN MONTANT  
TOTAL DE 1 950 \$ À DES ORGANISMES  
COMMUNAUTAIRES**

---

CONSIDÉRANT QUE Son Honneur le Maire, monsieur Jean Lafrenière, a tenu son brunch annuel le 6 décembre 2009 à la salle communautaire de l'école l'Équipage;

CONSIDÉRANT QUE madame Julie Dagenais, directrice du service des Loisirs et de la Culture, présente le rapport financier des événements démontrant des revenus de 14 611,65 \$ et des dépenses de 12 628,45 \$ pour un excédent des revenus sur les dépenses totalisant 1 983,20 \$ pour ces deux activités tenues le 6 décembre 2009.

**PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD MAILHOT  
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULES DAGENAI**

PAR CES MOTIFS ce Conseil :

- ✓ Accepte, sur la recommandation de la Directrice du service des Loisirs et de la Culture et l'approbation du Directeur des ressources humaines, des communications, Secrétaire-trésorier adjoint et Directeur général adjoint, le rapport financier pour les activités brunch du Maire et Noël en famille du 6 décembre 2009, préparé par madame Pascale Lajeunesse, lequel rapport démontre que les activités se sont soldées par un excédent des revenus sur les dépenses au montant de 1 983,20 \$.
- ✓ Autorise le Directeur des ressources humaines, des communications, Secrétaire-trésorier adjoint et Directeur général adjoint à effectuer trois paiements égaux de 650 \$ chacun au nom de la Fabrique Saint-Louis-de-France, Saint-Vincent-de-Paul et le centre des ressources communautaires Saint-Antoine-de-Padoue.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-701-20-996 – L014 – Subventions de l'année 2009.

**Son Honneur le Maire, monsieur Jean Lafrenière, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.**

Adoptée à l'unanimité.

10-02-042

**POUR ADOPTER LE PROCÈS-VERBAL DU  
COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME –  
SÉANCE RÉGULIÈRE DU 9 DÉCEMBRE 2009**

**PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JACQUES LAURIN  
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ROLAND TREMBLAY**

PAR CES MOTIFS ce Conseil adopte, tel que présenté, le procès-verbal de la séance régulière du comité Consultatif d'urbanisme de la Municipalité de Val-des-Monts, tenue le 9 décembre 2009 et ce, tel que requis par l'article 61 du règlement portant le numéro 579-05 – Règles d'ordre et de procédures du Conseil.

**Son Honneur le Maire, monsieur Jean Lafrenière, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.**

Adoptée à l'unanimité.

10-02-043

**POUR MANDATER LA FIRME DE HUISSIERS PARADIS,  
MONTPETIT, BEAUCHAMP - EXÉCUTION DE  
JUGEMENT - 15, CHEMIN DU SÉNATEUR**

CONSIDÉRANT QUE le service de l'Environnement et de l'Urbanisme a constaté la présence de deux (2) bâtiments vétustes devant être démolis sur la propriété sise au 15, chemin du Sénateur;

CONSIDÉRANT QUE le service de l'Environnement et de l'Urbanisme a fait parvenir au propriétaire du 15, chemin du Sénateur, diverses mises en demeure afin de se conformer à la réglementation municipale, le tout sans succès;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-des-Monts, a adopté lors d'une session régulière de son Conseil municipale, tenue le 13 janvier 2009, la résolution portant le numéro 09-01-020 aux fins de mandater la firme d'avocats RPGL (S.E.N.C.) pour la représenter devant une cour compétente afin de forcer la démolition des bâtiments vétustes;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a obtenu jugement de la cour supérieure le 22 juillet 2009 et que ledit jugement autorise cette dernière à faire exécuter les travaux de nettoyage de la propriété et la démolition des bâtiments vétustes ainsi que tous travaux utiles afin de rendre les lieux sécuritaires pour les personnes et ce, aux frais du propriétaire;

CONSIDÉRANT QUE le jugement rendu constitue une créance prioritaire sur l'immeuble au même titre et selon les mêmes rangs que les créances visées au paragraphe 5 de l'article 2651 du Code civil du Québec, ces coûts étant garantis par une hypothèque légale sur l'immeuble sis au 15, chemin du Sénateur.

**PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ROLAND TREMBLAY  
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD MAILHOT**

PAR CES MOTIFS ce Conseil :

- ✓ Mandate, sur la recommandation du Directeur du service de l'Environnement et de l'Urbanisme et l'approbation du Directeur des ressources humaines, des communications, Secrétaire-trésorier adjoint et Directeur général adjoint, la firme de huissiers Paradis, Montpetit, Beauchamp, sis au 15, rue Valcourt, unité 3, Gatineau (Québec) J8T 8H1, afin de procéder à l'exécution du jugement prononcé le 22 juillet 2009 dans le dossier numéro C.S.H. 550-17-004586-093, d'effectuer les significations des documents, la préparation d'un constat et rapport d'exécution et tout autre acte de nature judiciaire dévolu à la fonction de huissiers de justice afin de faire respecter ledit jugement.
- ✓ Autorise Son Honneur le Maire ou le Maire suppléant et la Secrétaire-trésorière et Directrice générale ou le Directeur des ressources humaines, des communications, Secrétaire-trésorier adjoint et Directeur général adjoint à signer tous documents requis par la présente.

**Son Honneur le Maire, monsieur Jean Lafrenière, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.**

Adoptée à l'unanimité.

10-02-044

**POUR DEMANDER UNE CESSION DE TERRAIN  
AUPRÈS DU MINISTÈRE DES RESSOURCES  
NATURELLES ET DE LA FAUNE DU QUÉBEC –  
LOT 52, RANG A, CANTON DE WAKEFIELD –  
1027, CHEMIN DU FORT**

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec est propriétaire du lot 52, rang A, canton de Wakefield;

**10-02-044**

CONSIDÉRANT QUE ce lot riverain du Lac-Clair est de petite taille et que la présence d'un ruisseau traversant ce terrain limite considérablement le potentiel de construction de ce site;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-des-Monts désire se porter acquéreur de ce terrain afin d'en assurer sa protection et d'obtenir un accès au Lac-Clair.

**PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ROLAND TREMBLAY  
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULES DAGENAI**

PAR CES MOTIFS, ce Conseil :

- ✓ Demande sur la recommandation du Directeur du service de l'Environnement et de l'Urbanisme et l'approbation du Directeur des ressources humaines, des communications, Secrétaire-trésorier adjoint et Directeur général adjoint, une cession de terrain auprès du ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec afin d'acquérir pour la somme symbolique d'un (1) dollar le lot 52, rang A, canton de Wakefield, propriété connue comme étant le 1027, chemin du Fort.
- ✓ Autorise Son Honneur le Maire ou le Maire suppléant et la Secrétaire-trésorière et Directrice générale ou le Directeur des ressources humaines, des communications, Secrétaire-trésorier adjoint et Directeur général adjoint à signer, pour et au nom de la Municipalité de Val-des-Monts, tous les documents pertinents reliés à la cession du terrain entre la Municipalité de Val-des-Monts et le ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec.
- ✓ Autorise la Secrétaire-trésorière et Directrice générale et le Directeur des ressources humaines, des communications, Secrétaire-trésorier adjoint et Directeur général adjoint à retenir les services des professionnels qui pourraient être requis en rapport avec la cession dudit terrain.

Les fonds à cette fin seront pris à même les disponibilités budgétaires de l'année en cours.

**Son Honneur le Maire, monsieur Jean Lafrenière, demande le vote sur la résolution principale.**

Ont voté POUR : Messieurs les conseillers Gaétan Thibault, Michel Nadon, Jacques Laurin, Jules Dagenais, Bernard Mailhot et Roland Tremblay.

Son Honneur le Maire, monsieur Jean Lafrenière, désire enregistrer son vote. Il vote POUR.

POUR : 7  
CONTRE : 0

Adoptée à l'unanimité par les membres présents.

**10-02-045**

**POUR DÉSIGNER UNE VOIE DE  
CIRCULATION SITUÉE DANS LA  
MUNICIPALITÉ DE VAL-DES-MONTS**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de la Val-des-Monts a adopté, lors d'une session régulière de son Conseil municipal, tenue le 5 décembre 2006, la résolution portant le numéro 06-12-469 aux fins d'adopter le règlement portant le numéro 616-06 concernant la désignation officielle de certains noms de chemins dans la Municipalité de Val-des-Monts et que ce dernier lui permet dorénavant de désigner, modifier ou abolir le nom d'une voie de circulation par résolution;

CONSIDÉRANT QUE le service de l'Environnement et de l'Urbanisme a fait connaître ses recommandations dans un rapport daté du 26 novembre 2009, lequel est joint à la présente;

10-02-045

CONSIDÉRANT QUE le comité Consultatif d'urbanisme de Val-des-Monts a fait connaître ses recommandations, lors d'une session régulière tenue le 9 décembre 2009, par sa résolution portant le numéro CCU-09-12-052 et que ce Comité juge dans l'intérêt public d'accepter la recommandation du service de l'Environnement et de l'Urbanisme afin de désigner le nom de chemin Lyric, une voie de circulation s'embranchant au chemin Charlotte-Whitton.

**PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JACQUES LAURIN  
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER MICHEL NADON**

PAR CES MOTIFS ce Conseil, sur la recommandation du service de l'Environnement et de l'Urbanisme et l'approbation du Directeur des ressources humaines, des communications, Secrétaire-trésorier adjoint et Directeur général adjoint, accepte :

- ✓ De désigner officiellement la voie de circulation suivante :
  - Chemin LyricLe chemin Lyric représente une nouvelle voie de circulation qui donnera accès au projet «Plateau McGregor» directement du chemin Charlotte-Whitton d'où s'y trouvent 12 terrains distincts. Il est identifié par le lot 4 404 779 qui est sous la propriété de 6258069 Canada Inc. - Monsieur Denis Beauchamps. Référence : Plan préparé par le service de l'Environnement et de l'Urbanisme intitulé Annexe 1.
- ✓ Que suite à l'officialisation et l'accord du nom identifié dans la présente, par la Commission de toponymie du Québec, que la liste de noms officiels identifiée « ANNEXE II » portant le numéro de référence II-VM-616-06 et la carte identifiée « ANNEXE III » portant le numéro de référence III-VM-616-06 jointent au règlement portant le numéro 616-06 soient modifiées pour intégrer la nouvelle désignation en fonction des informations contenues dans le rapport du service de l'Environnement et de l'Urbanisme.

**Son Honneur le Maire, monsieur Jean Lafrenière, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.**

Adoptée à l'unanimité.

10-02-046

**POUR ACCEPTER LA DÉMISSION – MONSIEUR  
MARTIN DUROCHER À TITRE DE POMPIER À  
TEMPS PARTIEL À LA CASERNE NO 1**

CONSIDÉRANT QUE monsieur Martin Durocher a transmis, au Directeur du service de Sécurité incendie, sa lettre de démission en date du 13 janvier 2010.

**PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER GAÉTAN THIBAULT  
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JACQUES LAURIN**

PAR CES MOTIFS ce Conseil :

- ✓ Accepte, sur la recommandation du Directeur du service de Sécurité incendie et l'approbation du Directeur des ressources humaines, des communications, Secrétaire-trésorier adjoint et Directeur général adjoint, la démission de monsieur Martin Durocher, à compter du 18 janvier 2010, à titre de pompier à temps partiel à la caserne no 1;
- ✓ Autorise le Directeur des ressources humaines, des communications, Secrétaire-trésorier adjoint et Directeur général adjoint à faire le nécessaire pour effectuer le remplacement.

**Son Honneur le Maire, monsieur Jean Lafrenière, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.**

Adoptée à l'unanimité.

10-02-047

**POUR AUTORISER MADAME LISE GIRARD –  
INSPECTRICE EN BÂTIMENT - FORMATION INTITULÉE  
INSPECTION GÉNÉRALE D'UN IMMEUBLE – GROUPE  
CONTECH – MONTRÉAL - 18 MAI 2010 – DÉCRÉTER  
UNE DÉPENSE AU MONTANT DE 1 000 \$**

CONSIDÉRANT QUE le groupe Contech organise une formation intitulée *Inspection générale d'un immeuble* le 18 mai 2010 à Montréal;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-des-Monts encourage la mise à jour des connaissances de ses employés afin de maintenir un haut niveau de compétence.

**PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULES DAGENAI  
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JACQUES LAURIN**

PAR CES MOTIFS, ce Conseil :

- ✓ Mandate, sur la recommandation du Directeur du service de l'Environnement et de l'Urbanisme et du Directeur des ressources humaines, des communications, Secrétaire-trésorier adjoint et Directeur général adjoint, madame Lise Girard, inspectrice en bâtiment, à assister à la formation intitulée *Inspection générale d'un immeuble* qui se tiendra le 18 mai 2010 à Montréal.
- ✓ Autorise le Directeur du service de l'Environnement et de l'Urbanisme à faire le nécessaire pour l'inscription de madame Lise Girard, inspectrice en bâtiment, à ladite formation.
- ✓ Décrète et autorise le Directeur des ressources humaines, des communications, Secrétaire-trésorier adjoint et Directeur général adjoint à s'approprier une somme ne devant pas dépasser 1 000 \$ laquelle somme servira à défrayer les coûts inhérents pour la formation.

Les fonds à cette fin seront pris à même les disponibilités du poste budgétaire suivant :

Poste budgétaire	Montant	Description
02-610-00-454	1 000 \$	Formation

**Son Honneur le Maire, monsieur Jean Lafrenière, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.**

Adoptée à l'unanimité.

10-02-048

**POUR AUTORISER MONSIEUR BENOÎT OLIVIER –  
INSPECTEUR EN ENVIRONNEMENT - FORMATION  
INTITULÉE SYSTÈMES POUR L'ÉVACUATION ET LE  
TRAITEMENT DES EAUX USÉES DES RÉSIDENCES  
ISOLÉES – RÉSEAU DES INGÉNIEURS DU QUÉBEC –  
MONTRÉAL - 18 ET 19 FÉVRIER 2010 – DÉCRÉTER  
UNE DÉPENSE AU MONTANT DE 2 000 \$**

CONSIDÉRANT QUE le réseau des ingénieurs du Québec organise une formation intitulée *Systèmes pour l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées* le 18 et 19 février 2010 à Montréal;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-des-Monts encourage la mise à jour des connaissances de ses employés afin de maintenir un haut niveau de compétence.

10-02-048

**PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD MAILHOT  
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ROLAND TREMBLAY**

PAR CES MOTIFS, ce Conseil :

- ✓ Mandate, sur la recommandation du Directeur du service de l'Environnement et de l'Urbanisme et du Directeur des ressources humaines, des communications, Secrétaire-trésorier adjoint et Directeur général adjoint, monsieur Benoît Olivier, inspecteur en environnement, à assister à la formation intitulée *Systèmes pour l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées* qui se tiendra le 18 et 19 février 2010 à Montréal.
- ✓ Autorise le Directeur du service de l'Environnement et de l'Urbanisme à faire le nécessaire pour l'inscription de monsieur Benoît Olivier, inspecteur en environnement, à ladite formation.
- ✓ Décrète et autorise le Directeur des ressources humaines, des communications, Secrétaire-trésorier adjoint et Directeur général adjoint, à s'approprier une somme ne devant pas dépasser 2 000 \$ laquelle somme servira à défrayer les coûts inhérents pour la formation.

Les fonds à cette fin seront pris à même les disponibilités du poste budgétaire suivant :

<b>Poste budgétaire</b>	<b>Montant</b>	<b>Description</b>
02-610-00-454	2 000 \$	Formation

**Son Honneur le Maire, monsieur Jean Lafrenière, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.**

Adoptée à l'unanimité.

10-02-049

**POUR ACCEPTER LA  
LEVÉE DE LA SESSION**

**PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER MICHEL NADON  
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULES DAGENAI**

PAR CES MOTIFS, la présente session est levée.

Adoptée.

---

Julien Croteau  
Directeur des ressources humaines, des  
communications, Secrétaire-trésorier  
adjoint et Directeur général adjoint

---

Jean Lafrenière  
Maire